



Contrôle technique automobile

Par **Fdudu**, le **07/04/2020** à **15:27**

Bonjour, *(un premier message doit toujours commencer par un "Bonjour")*

La date de la contre visite de mon véhicule était fixée au 21 mars 2020, je devais le faire réparer et le passer en contrôle technique. Je n'ai pû réaliser ces opérations suite à la décision de confinement obligatoire au 17 mars 2020. La date prévue de la contre visite sera t-elle repoussée de 3 mois sachant que le garage automobile et l'organisme de contrôle technique étaient fermés aussi.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **08/04/2020** à **08:04**

Bonjour,

A la date de la contre-visite du 21 mars , est-ce que les travaux de remise en état devaient être faits ? Si oui, a 17 mars était-ce déjà le cas ? si non, qu'elle est la date de la visite principale qui a conclue à une contre-visite obligatoire ?